



Convention

« Charte Entreprises & Quartiers » 2016/2017

Entre le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, représenté par Hélène GEOFFROY, secrétaire d'Etat chargée de la Ville,

Et AIRBUS, représenté par Marc JOUENNE, Directeur des Ressources humaines pour Airbus en France.

Les parties sont convenues de mettre en œuvre de façon pratique la charte « Entreprises & Quartiers » sous la forme d'une convention spécifique d'application dont la teneur suit.

Préambule

Agir en faveur de la diversité, quelle que soit ses formes, va bien au-delà d'un engagement sociétal et moral. C'est la base même de l'identité d'Airbus.

Airbus compte plus 100 nationalités différentes, plus de 20 langues différentes sont parlées. Airbus encourage tous les types de diversité (culturelle, sociale, d'âge, de genre...) avec la conviction que la diversité est un élément essentiel de notre identité qui renforce l'innovation, la performance et l'engagement.

Depuis plusieurs années, Airbus a initié des actions dans le domaine de la diversité sociale et par la signature de cette charte d'application souhaite s'inscrire dans la continuité des conventions locales signées pour ses sites en Pays de Loire (Nantes et St Nazaire) et à Toulouse, tout en leur redonnant un nouvel élan.

L'accès à la formation et à l'emploi des jeunes éloignés du marché du travail, en premier lieu ceux des quartiers prioritaires de la politique de la ville, est une priorité du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. 1 500 quartiers sont particulièrement affectés par le chômage et le sous-emploi, en particulier les jeunes. Les habitants de ces quartiers éprouvent des difficultés à intégrer l'entreprise du fait d'un manque de connaissance des codes du monde économique et d'un manque de réseaux. Ils peuvent aussi être victimes de discriminations, notamment territoriales.

Pour répondre à ces enjeux, les acteurs économiques ; créateurs de richesses et responsables en matière sociétale ; se mobilisent avec le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports en faveur du développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires, au travers d'une Charte nationale « Entreprises et Quartiers » portant sur les domaines d'intervention suivants : éducation et orientation scolaire ; emploi, insertion et formation ; développement économique ; services de proximité, accessibilité aux produits et services de l'entreprise ; soutien aux initiatives locales et mécénat de solidarité.

Engagement d'AIRBUS

1/ L'éducation et l'orientation scolaire

Accueillir en stage des collégiens en classe de 3^{ème} :

L'entreprise s'engage à accueillir sur plusieurs de ses sites en France des élèves de troisième issus d'un quartier prioritaire de la politique de la ville dans le cadre du stage découverte (classes de collège).

- **Indicateurs** : nombre de partenariats mis en place avec des collèges et nombre de collégiens issus de ces établissements intégrés en stages de troisième (objectif: 30 stagiaires en 2016, et croissant pour arriver à 50 en 2017)

Accueillir des classes issues de l'enseignement secondaire

L'entreprise s'engage à recevoir des classes d'établissements situés en zone d'éducation prioritaire (collège, lycée, lycée professionnel) pour découvrir Airbus, ses sites et ses différents métiers.

- **Indicateurs** : nombre de partenariats noués avec des établissements et nombre de classes accueillies (objectifs : 3 partenariats et 10 classes accueillies)

2/ L'emploi, l'insertion et la formation

Participer, selon les besoins de l'entreprise, aux manifestations sur l'emploi en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Forums, journées de recrutement, commissions emploi,...) notamment mis en œuvre par les partenaires associés de la Charte.

- **Indicateurs** : nombre d'événements auxquels Airbus a participé (objectif : 5)

Développer les contrats en alternance

Sont à ce titre concernés les contrats professionnels et les contrats d'apprentissage, dispositifs actuellement sous-utilisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- **Indicateurs** : nombre de contrats d'alternance signés avec des publics issus des quartiers (objectif : 5)

Intégrer les clauses d'insertion dans les marchés

L'entreprise s'engage :

- à étudier systématiquement la possibilité d'intégrer dans ses marchés une clause d'insertion en faveur des publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- à répondre, dans la mesure du possible, à des marchés comportant une clause d'insertion en faveur des publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- à identifier au sein de sa structure le salarié référent de ces clauses d'insertion.

- **Indicateurs** : nombre de clauses d'insertion en faveur des publics issus des quartiers intégrées dans les marchés d'Airbus

Favoriser le parrainage, notamment en faveur des jeunes « peu ou pas diplômés » issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et en recherche d'emploi. L'entreprise s'engage à identifier un parrain volontaire qui accompagnera sur une durée de 6 mois minimum un jeune issu de ces quartiers en recherche d'emploi

- **Indicateurs** : nombre de partenariats noués avec des structures de parrainage, nom (objectif : 3)

Engagements de l'Etat

Le Ministère de la Ville mettra à disposition d'Airbus un outil de géo-référencement, via la signature d'une convention spécifique.

Le Ministère de la Ville mobilisera ses réseaux de correspondants et les relais locaux (corps préfectoral, services de l'État, délégués au préfet pour l'égalité des chances) pour faciliter la mise en œuvre de la présente convention sur l'ensemble du territoire notamment autour du recrutement de stagiaires de 3^{ème}, l'identification d'établissements susceptibles de mobiliser des enseignants de l'enseignement secondaire intéressés pour travailler avec Airbus ou la mise en relation avec les organismes partenaires de la Charte pour développer le sourcing des recrutements de salariés.

Le Ministère s'engage à tenir Airbus en France informée de tous les dispositifs utiles ainsi que des projets d'évolution des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Suivi de la Convention

Tous les deux ans, un bilan des actions engagées sera transmis par Airbus aux services du Ministère.

Fait à Toulouse, le 13 mai 2016

En deux exemplaires originaux

Pour le Ministère de la Ville,
de la Jeunesse et des Sports

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'H. Geoffroy'.

Hélène GEOFFROY
Secrétaire d'Etat à la Ville

Pour AIRBUS

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'M. Jouenne'.

Marc JOUENNE
Directeur des ressources humaines
pour Airbus en France